Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260121-005_2026-DE

MAIRIE DE BILLIO
MORBIHAN
56420

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°005/2026

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt-et-un janvier, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de BILLIO, sous la présidence du Maire, Jean-Luc GRANDIN.

Date de la convocation : 16 janvier 2026.

Sont présents : Isabelle BREHELIN, Jean-Loïc JOUBIOUX, Jean-Luc GRANDIN, Fabienne DANET (arrivée à 18h35), Roseline GABILLET, Jean-Pierre ROUSSEAU, Jean-Luc LE BOUQUIN, Jean-Yves TASTARD.

Excusé : Adrien BINOIST (donne pouvoir à Isabelle BREHELIN).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROUSSEAU.

Effectif	9
Présents	8
Quorum	**5**
Pouvoir	1
Votants	9

Le quorum étant atteint, le conseil municipal délibérer.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE LA CLAIE SANS FRONTIERES

Le comité de jumelage souhaite mettre à jour la charte de jumelage datant de mai 1997.

Cette mise à jour a pour objectif de sensibiliser les citoyens des communes jumelées avec Botley, ville située au Sud de l'Angleterre.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y pas de modification du tarif suite à la mise à jour de la convention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention de la Claie Sans Frontières et autorise le maire à signer la convention.

Pour	9
Contre	/
Abstention	/
Non-votant	/

MAIRIE de BILLIO (Morbihan)

Le maire,
Jean-Luc GRANDIN

Le secrétaire,
Jean-Pierre ROUSSEAU